

IDÉES/

Pour Macron, le Parlement européen est le cœur de la démocratie libérale

Le Président veut donner à l'hémicycle européen le droit d'initiative, pour lui permettre d'être à l'origine de la loi. D'apparence technocratique, cette mesure, qui peut renforcer la vivacité législative, devrait inspirer notre Assemblée nationale.

Le discours d'Emmanuel Macron au Parlement européen comporte une idée forte : «*Donner au Parlement européen le droit d'initiative.*» C'est l'une de ses propositions qui déclinent le diagnostic de base ouvrant son discours : «*L'Etat de droit est notre trésor.*» Il est «*existantiel*» aux Européens. Pour autant, «*nous sommes la génération qui redécouvre la précarité de la démocratie et de l'Etat de droit.*»

Pour Macron, c'est clair : tel un baptême du feu, la lutte contre le Covid-19 a démontré l'efficacité de l'Union européenne et la supériorité des démocraties sur les dictatures. Mais il nous rappelle implicitement l'analyse de François Furet dans l'entame du *Passé d'une illusion* : il y eut une période pas si lointaine durant laquelle le fascisme était formidablement populaire et attractif en Europe. Un autre historien, Zeev Sternhell, a établi que la tradition des anti-Lumières structure autant les cinq derniers siècles d'histoire des Européens que la tradition des Lumières. Le socle de la doctrine de Macron sur l'Europe est que ce régime politique qu'est l'Union européenne doit rester un produit de la tradition des Lumières (liberté(s), *Habeas corpus*, pluralisme, tolérance, Etat de droit), alors que certaines familles politiques cherchent à l'ancrer dans une actualisation de la tradition des anti-Lumières (intolérance aux différences, à la liberté de conscience et à la liberté d'expression, discrimination des minorités, méfiance envers le pluralisme, stigmatisation des minorités



Emmanuel Macron, lors de son discours au Parlement européen, à Strasbourg, le 19 janvier. PHOTO AP

politiques comme dissolvant l'homogénéité supposée du peuple, érosion de l'indépendance de la justice et de la séparation des pouvoirs, règne de l'arbitraire, valorisation de la corruption et du népotisme).

UN PARLEMENT QUI CODÉCIDE

Ces familles politiques sont au pouvoir depuis 2010 en Hongrie et 2015 en Pologne. A Strasbourg, elles sont représentées par un cinquième des députés européens (groupes CRE et ID). Elles se présentent comme «*illibérales*», tandis qu'Emmanuel Macron insiste sur l'importance de maintenir vivante et en progrès constant la «*démocratie libérale*» et le «*libéralisme politique*». Depuis son invention en 1957 avec le traité de Rome, c'est la Commission européenne, cet exécutif supranational, qui est en charge de proposer les projets de lois européens. Le Parlement européen et le Conseil de l'union européenne (le Parlement des 27 Etats membres, couramment appelé Conseil des ministres) ne peuvent légiférer que sur

les projets de la Commission. C'est cette dernière qui incarne l'intérêt général européen. Avec cette proposition de «*donner au Parlement européen le droit d'initiative*», que porte également le gouvernement allemand, Emmanuel Macron reconnaît que le Parlement européen est devenu une institution supranationale productrice de l'intérêt général européen au même titre que la Commission. Or, cette assemblée est la seule dont les membres sont élus au suffrage

Par
SYLVAIN KAHN



Docteur en géographie, professeur agrégé d'histoire à Sciences-Po. Auteur d'*Histoire de la construction de l'Europe depuis 1945*, PUF, 2021.

universel direct : sa légitimité démocratique est plus forte. Il serait donc logique que le Parlement européen puisse décider, ou codécider avec la Commission, des sujets dont il débat au quotidien et qui donneront lieu à des lois et des politiques publiques européennes. Cette proposition d'apparence technique et modeste illustre avec force la doctrine de Macron sur l'Europe : l'Union européenne est le «*régime politique*» des Européens car les Européens forment une société. Les sociétés nationales et les régimes politiques des 27 Etats-nations membres de l'UE participent de cette vie politique européenne et sont des composantes, de cette société.

TECHNOCRATISME ET INDIFFÉRENCE ?

Emmanuel Macron a souligné ce fait. Non seulement en venant débattre avec les parlementaires européens, mais aussi en reprenant explicitement à son compte les diagnostics de nombre d'études de sciences sociales sur la caractérisation de la société euro-

péenne. Cette dernière se singularise notamment, a rappelé le Président, par le rôle central de l'espace public et du pluralisme, du débat et de l'esprit critique, dont témoignent notamment l'urbanité, les cafés et les musées. En insistant comme il l'a fait sur l'Etat de droit et l'équilibre des pouvoirs, Emmanuel Macron a enfoncé le clou du pluralisme comme singularité et marque de fabrique de l'Europe.

On l'ignore souvent en France : la vie politique et parlementaire européenne est d'une grande vivacité. Ce Parlement européen est l'un des plus indépendants d'Europe, et qui prend le plus à cœur sa fonction de contrôle des autres pouvoirs. Il est bien plus indiscipliné que ne le sont les assemblées nationales des Vingt-Sept où les majorités sont le plus souvent subordonnées aux chefs de gouvernements et aux ministres issus de leurs rangs. C'est paradoxal, eu égard aux reproches de technocratie et d'indifférence démocratique énoncés classiquement par plusieurs courants politiques à l'encontre de l'UE.

Ce faisant, l'UE fait ressortir une anomalie française. Dans l'Hexagone, le président de la V^e République n'est pas habilité à s'adresser aux parlementaires de l'Assemblée nationale – qu'il peut dissoudre. Par contre, il peut présenter sa doctrine et son programme devant les parlementaires européens. Il doit ensuite écouter, sagement assis, en tant que «*président du Conseil*», leurs réponses et leurs interpellations. Puis reprendre la parole pour répondre. Le tout donne un moment de parlementarisme comme on rêverait d'en avoir en France. On s'y serait cru en écoutant les échanges avec Yannick Jadot, Jordan Bardella, Manon Aubry, François-Xavier Bellamy. Tous étaient mandatés par leurs eurogroupes parlementaires respectifs. Encourageons donc le Président, s'il brigue un second mandat, à transposer dans son pays son plaidoyer pour l'Etat de droit et le libéralisme politique. Qu'il s'engage à faire de la V^e République un authentique régime de démocratie libérale. ◀